Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503253-20260425-DE_2026_17-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du 25 avril 2026

Le 25 avril 2026 à 10 h 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. Ludovic LE SQUER, Mme Karine BOUGEARD, M. Walter GÉRARD, Mme Édith CAPELE, M. Alexandre DUBOS, Mme Aurélie DUBOS, M. Joël BRUNEAU, Mme Martine COUVERT, M. Sébastien GOUPIL.

Excusés : Mme Amandine GORIUS – M. Alexandre BARRET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers excusés : 02
Nombre de conseillers municipaux présents : 09
Nombre de Pouvoirs de vote : 02 - Mme Amandine GORIUS pour M. LE SQUER Ludovic. M. Alexandre BARRET pour Mme Karine BOUGEARD

Date de convocation : 20/04/2026

Mme DUBOS Aurélie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026/17
OBJET : Vote des taux de fiscalité locale 2026

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Sont présentées également 2 simulations d'augmentation de taux (+ 3% et +5 %) pour 2026 proposées par le SGC de Vitré à la demande de M. Le Maire.

Pour rappel, les taux ont été augmentés en 2025 de 3 %.

Après débat, M. Le Maire propose d'augmenter les taux de 1,5 % comme suit :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,96 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34,44 %
- ✓ Taxe d'habitation (TH) : 14,62 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE d'augmenter les taux communaux de 1,5 % pour l'année **2026** comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503253-20260425-DE_2026_17-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,96 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34,44 %
- ✓ Taxe d'habitation (TH) : 14,62 %

CHARGE M. le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Ludovic LE SQUER